



## Communication concernant les manipulations du tachygraphe numérique : saisies manuelles oui ou non ?

*Sources : M. Pascal Pelluchoud, inspecteur du travail et spécialiste OTR à l'Etat du Valais, Adjudant Jean-Baptiste May, responsable du centre de contrôle des poids-lourds à St-Maurice, spécialiste OTR. Février 2021*

**Il faut faire une différence entre le trafic interne (Suisse) et le trafic international.** Selon l'art.14b, alinéas 2 et 3 de l'OTR1 : «<sup>2</sup> En introduisant et en retirant la carte de conducteur, le conducteur doit répondre par oui ou par non aux ordres de saisie donnés par l'appareil.

<sup>3</sup> Lorsque, par suite de son éloignement du véhicule, le conducteur ne peut pas utiliser le tachygraphe, il saisit manuellement dans l'appareil les informations concernant la durée du travail, de la disponibilité et du repos avant de poursuivre le trajet. »

**En effet, si en Suisse il n'est pas demandé expressément aux chauffeurs d'entrer manuellement leur repos journalier dans le tachygraphe, dans la zone EURO c'est la règle.**

### **Saisies manuelles en Suisse :**

Des activités comme travail, disponibilité, pause, repos peuvent être saisies manuellement dans le tachygraphe avant que le voyage ne commence. En insérant la carte de conducteur, le système demande de saisir ce qui a été fait depuis le dernier prélèvement de la carte. Dans le cas où la carte est retirée le soir ; le tachygraphe doit être mis sur pause afin d'éviter qu'il enregistre, par exemple, une activité de travail durant toute la nuit. **Cela n'a aucune influence sur la carte du conducteur.** Par contre, les données du véhicule ne seront pas correctes.

### **Exemple:**

Fin du travail la veille: 18.00 heures  
Début du travail: 07.00 heures (charger)  
Carte insérée à 09.30 heures.

Saisie dans le tachygraphe:  
07.00 - 08.00 heures travail  
08.00 - 09.30 heures temps de repos

### **Saisies manuelles pour les chauffeurs qui font de l'international :**

Toute l'activité du chauffeur doit être visible sur la carte du tachygraphe numérique. Comme en Suisse, les activités de travail, disponibilité, pause, repos peuvent être saisies manuellement dans le tachygraphe avant que le voyage ne commence. La carte reste en principe dans le véhicule pour les trajets sur plusieurs jours. Dans ce cas, le chauffeur doit déclarer la fin de journée (pays) manuellement afin de clore sa journée et la déclarer le matin afin de la commencer.

Dans le cas où la carte est retirée le soir ; le tachygraphe doit être mis sur pause afin d'éviter qu'il enregistre, par exemple, une activité de travail durant toute la nuit. Cela n'a aucune influence sur la carte du conducteur. Par contre, les données du véhicule ne seront pas correctes.

Le matin, lorsque le chauffeur débute son activité, le tachygraphe va lui demander si il veut effectuer une saisie manuelle.

**Dans ce cas il doit répondre OUI.**

### **Exemple:**

Fin du travail la veille: 18.00 heures  
Début du travail: 07.00 heures

Saisie dans le tachygraphe :  
Il faut déclarer manuellement que de 18.00 heures à 07.00 heures du matin il était en REPOS/PAUSE. Sans quoi un point d'interrogation s'affichera sur l'impression du ticket et lors d'un contrôle routier par exemple, ceci sera interprété comme une infraction > erreur de saisie !

**En résumé,** si vous êtes certain de ne rouler qu'en Suisse, vous n'avez pas besoin de faire cette saisie, par contre si vous sortez du pays, prenez l'habitude de le faire tout le temps !

inside-formations à la responsabilité en tant que centre de formation d'enseigner cette façon de faire à tous les chauffeurs.

**Rappel de la part de la POLICE : Il est strictement interdit de rouler sans carte et encore moins avec celle d'un collègue, y compris pour déplacer un véhicule !**